

Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 13 janvier 2017

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Claude CONQUET, Evelyne CONQUET, André GILES, Catherine LACAZE, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

Excusé : Patrick TOULET

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2016 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Demande de subvention de l'école publique de Lalbenque.

L'école de Lalbenque prévoit plusieurs voyages pédagogiques durant l'année 2017. 19 enfants de la commune sont concernés ; la durée des séjours varie en fonction de l'âge et du projet pédagogique. L'école souhaite une participation de 25 € par nuitée et par enfant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer cette aide, soit un coût global de 1 450 €. Cette somme sera inscrite au budget 2017.

Demande de subvention du Collège Emile VAYSSE de Castelnaud-Montratier.

Le collège prévoit un séjour à Rome d'une semaine en 2017. Deux enfants de la commune sont concernés. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 100 € par enfant, soit une dépense de 200 €. Cette somme sera inscrite au budget 2017. Dans le courrier-réponse sera spécifié que cette aide sera attribuée spécifiquement aux deux enfants de la commune de Cremps et ne devra nullement tomber dans un « pot commun ».

Organisation du repas des vœux.

La date demeure inchangée : le dimanche 22 janvier. Les membres du Conseil Municipal sont invités à venir aider le Comité des fêtes dès le samedi après-midi. Sera renouvelé le portage d'un colis cadeau aux personnes âgées (75 ans et plus) ne pouvant se déplacer pour profiter de ce moment de convivialité.

Questions diverses.

Repas de la Communauté de communes.

Il aura lieu le vendredi 27 janvier 2017 à Cremps.

Expertise du chauffage de la salle des fêtes.

La réunion a eu lieu mercredi 11 janvier. Tous les organismes et entreprises étaient représentés. L'historique des événements a été réalisé ; chaque partie a amené ses contributions contradictoires. La municipalité a indiqué qu'elle souhaitait que les travaux de mise aux normes soient entrepris afin que l'installation fonctionne normalement et qu'elle voit sa facture d'énergie diminuer. Certaines pièces manquent au dossier il a été convenu qu'une nouvelle réunion serait nécessaire.

A 22h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.